



PROGRAMME AUTORISATION DE CONDUITE

R484 Ponts Roulants

INITIAL 16H00 – RECYCLAGE 8H à 11H00 (suivant profils)

Qui est Concerné ?

Formation à la conduite en sécurité de chariots automoteurs de manutention à conducteur porté selon la recommandation CACES R484 de la CNAM.

Prérequis.

Pour obtenir une autorisation de conduite, vous devez remplir un certain nombre de prérequis en fonction de l'habilitation visée.

Il est nécessaire d'être apte au travail dans son activité professionnelle, être titulaire d'une visite médicale à jour et de comprendre les instructions de sécurité.

- Pour les personnes à mobilités réduite et ou ayant un handicap

L'entreprise prendra toutes les dispositions nécessaires pour,

- l'Accès aux lieux de formation
- Accès à l'intérieur des locaux de formation
- Aides à la mobilité
- Adaptation de l'environnement
- Adaptation du planning
- Accueil des auxiliaires de santé

INITIULÉ :

Formation à la conduite en sécurité de ponts roulants et portiques selon la recommandation CACES R484 de la CNAM

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

À l'issue de la formation, les participants seront capables :

- D'identifier les différents types de ponts et leurs caractéristiques
- D'interpréter un abaque de charges d'un pont
- D'identifier les principaux risques, interdictions et règles d'exploitation liés à l'utilisation des ponts en entreprise
- De vérifier l'état d'un pont et son adéquation aux opérations prévues en moins de 10 mn
- D'utiliser en sécurité les ponts pour les opérations de bases en entreprise
- D'énumérer les points de mise en sécurité et d'entretien du pont en fin de poste en moins de 5mn

CONTENU (CONFORME À L'ANNEXE 2 DE LA RECOMMANDATION R484)

THEORIE :

Connaissances générales

Technologie des ponts roulants et portiques

Les principaux types de ponts roulants et portiques – catégories de CACES

Notions élémentaires de physique

Capacité des ponts roulants et portiques

Risques liés à l'utilisation des ponts roulants et portiques

Exploitation des ponts roulants et portiques

Accessoires de levage et règles d'élingage Vérifications d'usage des ponts roulants et portiques

PRATIQUE :

Prise de poste et vérification

Conduite et manœuvres

Fin de poste – Opérations d’entretien quotidien – Maintenance

Conduite depuis le sol au moyen d’une télécommande

SUIVI - ÉVALUATIONS :

- Suivi et sanction de la formation :

Feuille de présence, attestation individuelle de fin de formation en cas de réussite aux examens.

- Appréciation de l’acquisition des compétences et de l’atteinte des objectifs par l’organisme de formation

Tests ponts roulants (Examens théoriques et pratiques selon la recommandation R484 de la CNAM)

- Mesure de la qualité globale de la formation, de l’atteinte des objectifs et de l’impact sur la pratique professionnelle par le stagiaire : enquête de satisfaction à chaud puis à froid

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

Tour de table de positionnement préalable afin de permettre au formateur de vérifier l’adéquation du parcours de chaque stagiaire et d’adapter son déroulé pédagogique.

Le formateur suit un plan précis pour aborder progressivement tous les points du programme.

Partie théorique :

Alternance d’apport théorique par le formateur à l’aide d’un exposé par vidéoprojecteur et d’exercices en groupe (étude de cas vidéo, schémas, etc.), d’échange d’expériences, de démonstration et d’explications sur paperboard.

Vérification des acquis tout au long de la formation à l’aide de quizz

Un livret de formation en couleur est remis à chaque stagiaire en fin de formation

Partie pratique :

Mise en situation en groupe. Après démonstration et explication par le formateur, à tour de rôle, chaque stagiaire effectue des manœuvres sous sa direction pendant que le reste du groupe suit en écoute pédagogique les indications et corrections du formateur. Les exercices augmentent progressivement en difficultés et sont adaptés à l’évolution de chaque stagiaire. Un bilan est effectué en fin de journée pour suivre la progression.

Responsable pédagogique

Laurent Saint-Pierre

06.70.66.02.09

Suivi

Chaque participant signera par demi-journée une feuille d’émargement également signé par le formateur et se verra remettre un livret de formation correspondant à son niveau de formation

EUURL L. SAINT-PIERRE au Capital de 1 000 Euros

Siret : 909 347 684 000 13 R.C.S de TROYES

Déclaration d’activité enregistré sous le numéro 44 100 110 510 auprès du préfet de la région Grand-Est

